

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Réservation et Annulation

1. Réservation

Un chèque d'acompte de 50% du montant total TTC est demandé à la commande. La réservation devient effective et la date définitivement arrêtée à la réception du règlement de cet acompte.

2. Annulation

Toute annulation à 48 heures ou moins avant la date prévue entraîne la facturation de 100% du montant TTC de la commande. Toute annulation entre 48 heures et 72 heures avant la date prévue entraîne la facturation de 70 % du montant TTC de la commande. Toute diminution du nombre de participants intervenant à 5 jours ou plus, avant la date de la manifestation, entraîne une réduction proportionnelle du coût de la prestation. A moins de 5 jours le client se verra facturer la totalité du nombre de participants prévus à la commande. Le règlement du solde restant (50%) doit être versé après réception de la facture à 30 jours maximum. La société EDEN SMART peut se dégager de ses obligations ou en suspendre l'exécution si elle se trouve dans l'impossibilité de les assumer par la suite d'un cas de force majeure. Dans toutes circonstances la société EDEN SMART s'engage à restituer la totalité des sommes perçues pour l'événement qu'elle annule.

Prestation

1. Description

Les locaux (cuisine) doivent être mis à disposition de la société EDEN SMART 3 heures avant le début de la manifestation. Notre prestation a une durée comprise entre 3 et 4 heures et comprend :

- la préparation du repas.
- le rangement et le nettoyage de la cuisine (matériels et parties utilisés uniquement).

Notre prestation ne comprend pas la location de vaisselle, le nappage, le mobilier ainsi que les boissons. Nous proposons toutefois ces options séparément. Les tarifs des menus sont ceux qui apparaissent sur le devis ou sur notre brochure.

2. Dépassement d'horaires

L'organisateur de l'événement s'engage à payer des heures supplémentaires si les événements suivant engendraient un non respect de la durée de prestation précédemment citée :

- locaux non mis à disposition dans les temps,
- locaux non propres et ordonnés,
- heure de début de repas non respectée,
- dépassement d'horaires de la manifestation,
- heures supplémentaires majorées de 25 % pour le pers. présent.

EDEN SMART est la seule compétente à décider du nombre de pers. nécessaires pour assurer la prestation.

Litiges et réclamations

1. Litiges

À défaut de règlement à l'amiable, tous les litiges seront de la seule compétence du tribunal de Versailles, dans le ressort duquel se trouve le siège social de la société EDEN SMART.

2. Réclamations

Le client devra s'assurer de la conformité de la livraison avec sa commande. Toute réclamation concernant la facturation ne pourra être prise en compte que dans les 8 jours suivant la date de réception de la facture.

3. Responsabilité assurance

Le client est seul responsable des dommages corporels et/ou matériels causés par lui dans le cadre d'une prestation de chef à domicile. Le client se doit donc d'avoir une assurance couvrant les risques d'habitation et de responsabilité civile.

